

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

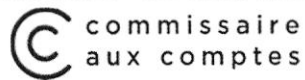
Numéro de gestion : 2011 B 00038

Numéro SIREN : 508 373 594

Nom ou dénomination : DN FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002967

Michel GASNER



*Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattaché à la CRCC DAUPHINE-SAVOIE*

DN FINANCES

SARL au capital de 310 410 €

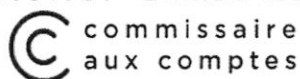
3, Chemin des Fontaines

74100 VETRAZ MONTHOUX

**508 373 594 RCS THONON LES
BAINS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce)**

Michel GASNER



*Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattaché à la CRCC DAUPHINE-SAVOIE*

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée en application des dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce, par une décision des associés en date du 9 juin 2022, j'ai établi le présent rapport afin:

- De vous présenter mon analyse sur la situation de la société
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristique financière et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2021 font ressortir un résultat bénéficiaire de 26 602 €. La situation nette s'élève, au 31 décembre 2021, à la somme de 1 730 035 €.
- L'assemblée générale annuelle devant approuver ces comptes se réunira fin juin 2022. Les associés ont déjà prévu de ne pas distribuer de dividendes.
- L'activité de la société consiste essentiellement à encaisser des loyers sur la location de ses actifs immobiliers et de fournir des prestations à ses filiales. Cette activité est peu sujette à fluctuation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- à analyser les opérations juridiques et financières concernant le capital social de la société et la répartition dudit capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, et des événements survenus entre la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2021 et la date de mon présent rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres, est au moins égal au montant du capital social de la société.

Fait à Chamonix,
Le 14 juin 2022



Michel GASNER
Commissaire aux Comptes